

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 760

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 760 31 janvier 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

760

Domaine public

Sale boulot

Voyez, au verso, le triste travail de l'Association vaudoise des auditeurs et téléspectateurs (AVTA, affiliée à la Fédération romande des téléspectateurs et auditeurs, FRTA), «service de presse» hebdomadaire, livraison datée du 25 janvier, présentation façon Groupements patronaux vaudois (une page A4 diffusée tous azimuts, couleur bleue, au lieu du jaune des GPV); il est là reproduit en format réduit — dommage de consacrer de la place dans DP à une telle prose — mais «in extenso»: il fallait ça pour que vous puissiez juger sur pièces.

Donc, un règlement de comptes, un de plus, avec la SSR. Objet: la présentation sur les ondes du dépôt des référendums contre le nouveau droit matrimonial et contre la garantie des risques à l'innovation. Dans sa précédente missive (55), l'AVTA liquidait le travail des journalistes de la radio en six lignes péremptoires: pas de place à l'antenne pour les référendaires au moment du dépôt des textes. Sous-entendu: encore un coup de ces gauchistes infiltrés, de ces écolos au petit pied, toujours la même antienne.

Branlebas de combat à la radio — c'est un des effets voulus de ce genre de piques — on réécoute les bandes enregistrées, on demande aux journalistes concernés de recenser leurs interventions et celles des personnes interviewées les jours précédents. Et Daniel Favre, chef de la rubrique nationale, de répondre très officiellement à l'AVTA que l'équilibre «politique» a bien été sauvegardé sur la durée de la semaine cruciale.

Jusque-là, rien de bien excitant, direz-vous: ce genre d'escarmouches est monnaie courante; c'est

le jeu de la prise de parole, eu égard à la position de la SSR; est-il imaginable de limiter le droit à la critique... etc., etc.

Entièrement d'accord avec vous: coudées franches à l'AVTA! Dans les limites de l'honnêteté intellectuelle. Car la prose de l'AVTA est tout à fait révélatrice d'une tactique d'intimidation, qui ne date pas d'hier, et où tous les coups sont permis pour tenter de confisquer l'information et discréditer la SSR (ici, la radio).

Voyez jusqu'où peuvent aller l'AVTA et sa «rédactrice responsable», la très libérale France-Line Matile! Voilà une «association» qui se paie une tribune hebdomadaire, envoyée à tous les journaux (même à DP) et à un nombre respectable de notables, membres ou non — au total, un investissement pas négligeable en temps et en argent — et

SUITE ET FIN AU VERSO

SPÉCIAL

DP 761: encore une brochure!

La semaine prochaine, en lieu et place du numéro habituel de «Domaine Public», vous recevrez, sans autres frais de votre part, une brochure d'une trentaine de pages consacrée au nouveau droit matrimonial.

Il fallait bien un numéro spécial pour présenter, analyser et commenter une réforme, d'ores et déjà controversée, mais dont l'importance et la qualité doivent être mises en évidence. Avant la votation du 25 septembre prochain, cette petite somme permettra à celles et ceux qui le veulent bien d'éviter les pièges de la simplification hâtive et des slogans tous faits.

«Domaine Public» reprendra bien sûr son allure normale avec le numéro 762 qui paraîtra les 14/15 février.